

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 05/10/2021**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (14) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA (à partir du point n°8), Adjoints au Maire, Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, Alexandra STEMMELIN, Myriam WENDLING conseillers municipaux.

Absent non excusé : .."

Ont donné procuration (1) : Laetitia ORTSCHITT qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Christian BUTSCHA, qui a donné procuration à Myriam WENDLING (jusqu'au point n°8).

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance, Armand HEITZ, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 août 2021.
2. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance – Augmentation des taux de cotisation.
3. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo.
4. Subvention exceptionnelle à l'association sportive Drei-Thermen-Golfresort – Château de Hombourg.
5. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – avenant n°01.
6. Délégation de service public conclue avec la SPLEA : Convention de gestion des locaux.
7. Déplacement du Maire au Salon des Maires.
8. Points sur les travaux rue des Fleurs et future rue des Pyrénées.
9. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
10. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
11. Divers.



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 24 août 2021.

Le compte-rendu de la séance du 24 août 2021 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance – Augmentation des taux de cotisation.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montre que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontre un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;



Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;
Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

3. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo.

Les enseignantes de l'école élémentaire V. HUGO ont financé, via la caisse des écoles, l'achat de manuels scolaires. Le montant global des achats se monte à 595 €.

Considérant l'intérêt pédagogique des ouvrages acquis, Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire du montant global des dépenses.

VU les justificatifs de dépense produits par Mme la Directrice de l'école élémentaire V. Hugo,
OUI les explications de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 595 € à la coopérative scolaire.
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de tout document afférent.

4. Subvention exceptionnelle à l'association sportive Drei-Thermen-Golfresort – Château de Hombourg.

Par courrier du 12 mai 2021, l'association sportive Drei-Thermen-Golfresort – Château de Hombourg a sollicité l'octroi d'une subvention pour l'école de golf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association sportive Drei-Thermen-Golfresort – Château de Hombourg.
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de tout document afférent.

5. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – avenant n°01.

Par délibération du 9 avril la Commune de Petit-Landau a approuvé le projet de groupement



d'autorité concédantes dont m2A est le coordinateur pour les compétences petite enfance et périscolaire d'une part (m2A) et la compétence extrascolaire d'autre part (compétence communes).

Ainsi, le Conseil d'Agglomération de m2A, par délibérations du 30 septembre 2019, a confié la gestion de ces compétences à la SPLEA par deux délégations de service public (DSP) :

- pour la petite enfance et le périscolaire (compétences m2A)
- pour l'extrascolaire (compétence Commune)

Après un an de fonctionnement, il a été constaté que la subvention versée au titre des 2 DSP conclues était surévaluée prenant en compte le périmètre des accueils et l'activité connus.

Dans ce cadre, il est proposé, conjointement avec la Société Public Locale Enfance et Animation (SPLEA), de réduire la subvention annuelle versée sur l'ensemble de la période de la DSP, pour chacune des deux DSP précitées, via avenant, afin de prendre en compte la réalité du périmètre d'action et de l'activité pour l'ensemble des sites Petite Enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau.

Prenant en compte la baisse d'activités sur les différents sites, les avenants proposés sont les suivants :

- Pour la Petite Enfance : - 40 000 € (m2A)
- Pour le Périscolaire : - 105 000 € (m2A)
- Pour l'extrascolaire : - 30 000 €, soit le passage d'une contribution, annuelle 2020 de 529 800 € à 499 800 €.

Pour Petit-Landau, en prenant en compte la clé de répartition définie par la CLECT, cela se traduit par une baisse de 3 471 € de la subvention annuelle versée à la SPLEA.

VU le projet d'avenant n°01 à la convention d'exploitation des sites périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°01 à la convention à la convention d'exploitation des sites périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente décision à Mme la Présidente de la SPLEA et à Mme la vice-présidente de m2A en charge du dossier,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et tout document afférant.

6. Délégation de service public conclue avec la SPLEA : Convention de gestion des locaux.

Par délibération du 9 avril la Commune de Petit-Landau a approuvé le projet de groupement d'autorité concédantes, dont m2A est le coordinateur, pour les compétences petite enfance et périscolaire d'une part (m2A) et la compétence extrascolaire d'autre part (compétence communale).

Ainsi, le Conseil d'Agglomération de m2A, par délibérations du 30 septembre 2019, a confié la gestion de ces compétences à la SPLEA par deux délégations de service public (DSP) :

- pour la petite enfance et le périscolaire (compétences m2A)
- pour l'extrascolaire (compétence Commune)

Dans le cadre de ces activités, les locaux appartenant à m2A sont utilisés alternativement pour des compétences exercées par m2A (Petit enfance, périscolaires) et des compétences exercées par les Communes (accueil du matin, extrascolaire, animation jeunesse territoriale).

Aussi, il convient de prévoir, via des conventions avec les communes, la refacturation des charges liés à l'occupation des locaux durant l'exercice des compétences communales.



Le projet de convention prévoit les modalités de refacturation aux six communes de l'ensemble des charges liées à l'occupation des locaux durant l'exercice de leurs compétences. Il est convenu que la répartition se fasse au prorata d'heures d'occupation des locaux. La répartition entre les six communes est ensuite déterminée en application de la clé de répartition validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre de la répartition des Allocation de Compensation **ACTP**.

M2A dressera un bilan annuel de la part à refacturer aux communes en fonction des heures d'occupation réelles des locaux. La commune de Petit-Landau prendra en charge 11,57 % de cette part conformément à la clé de répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de refacturation des charges liées à l'utilisation des locaux périscolaires et extrascolaires sur la bande rhénane
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférant,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

7. Déplacement du Maire au Salon des Maires.

Mme le Maire se rendra au Congrès des Maires du 16 au 18 novembre 2021 au Palais des Congrès de Versailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Carole TALLEUX) :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021.

8. Points sur les travaux rue des Fleurs et future rue des Pyrénées.

Rue des Pyrénées.

Les travaux ont commencé cette semaine par la préparation de la voirie. S'en suivra la pose des conduites d'assainissement.

SUEZ va venir poser les branchements d'eau potable courant octobre (a priori à partir du 10)

En fonction des conditions météo, les travaux devraient durer 3 semaines dans leur totalité

La sous-couche de roulement (concassé) sera posée. La couche finale sera posée une fois les maisons construites.

Rue des Fleurs

SPIE semble bien avancer dans l'enfouissement des réseaux. Quelques détails à revoir et reprendre (installation de coffrets par exemple).

Une réunion avec BEREST et COLAS (lot voirie) s'est tenue ce jour. Les travaux de réseaux secs ont fragilisé certaines bordures, posées depuis un certain temps. Il faudra sans doute procéder au remplacement de ces bordures et prévoir la pose de mètres carrés de macadam supplémentaires (un avenant est à prévoir).

Des seuils en limite de propriété seront également à prévoir pour bien délimiter l'espace public et l'espace privé. Là aussi des surcoûts sont envisageables.

Les souches d'acacias, qui finalement se trouveraient sur le domaine public, sont à supprimer par le service technique communal.

L'écoulement des eaux pluviales est également à traiter sur certaines zones. Notamment au niveau de la Croix du calvaire notamment, où de grosses charges (engins agricoles) passent assez fréquemment.

Les travaux de voirie devraient démarrer le 2 novembre.



9. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Achat de 50 chasubles pour les élèves de l'école élémentaire, Transcom, 270,00 TTC
Le coût du Transport scolaire école-piscine, LK Chopin Heitz, représente un montant 86,66 € TTC par voyage (tous les mardis de l'année scolaire).

10. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me LANG, notaire à Saint Louis, maison 17 rue Séger.

Certificat d'urbanisme

Me LANG, notaire à Saint Louis, CUa d'information, maison 17 rue Séger.

Déclaration préalable de travaux.

HUSSLER Jean-Paul, 23 rue de l'Eglise, Ravalement de façade + isolation extérieure.

LAISNE Pascal, 1 rue du Centre, clôture.

SEILER Marc, 6 rue des Vergers, toit auvent.

Permis de construire :

Néant.

11. Divers.

Un acheteur s'est rétracté pour la vente d'un des lots à bâtir rue des Pyrénées (lots n°2). Des nouvelles modalités de publicité (page Facebook + panneau d'affichage dans un premier temps, sites internet généralistes en cas de besoin) sont définies pour trouver un acquéreur. Mme le Maire souligne que la vente des trois autres terrains devrait permettre de couvrir les frais liés aux travaux.

M2A est en réflexion pour le déploiement de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Au moins une borne par commune est prévue. Différents opérateurs sont actuellement consultés par les services m2A.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie par Mme le Maire suite à des dégradations volontaires et répétées sur un lampadaire rue des Fleurs.

L'équipe de hockey des Scorpions de Mulhouse viendra à Petit-Landau le mercredi 10 novembre prochain dans le cadre des mercredis du hockey.

La directrice de l'école élémentaire V. Hugo informe que le TBI (tableau interactif) ne fonctionne plus. Une nouvelle technologie est recherchée. Mme le Maire a rencontré une commerciale pour une première approche. Coût estimé = 8000 € HT ou 500 €/trimestre pour la location. D'autres prestataires vont être contactés et les enseignantes seront évidemment consultées.

Mme le Maire a présenté le projet de passerelle transfrontalière à la commission transfrontalière de m2A, présidée par Roland ONIMUS. L'accueil a été enthousiaste. Bruno FUCHS, député de la circonscription, semble également très intéressé comme il l'a rappelé à Mme le Maire lors de sa présence à l'inauguration du CPI de Niffer/Petit-Landau. Un chiffrage plus précis sera



nécessaire pour faire avancer le projet. Les services de m2A pourront utilement aider la commune.

Une réunion avec VNF est prévue prochainement. Mme le Maire évoquera le projet. Christian BUTSCHA estime, qu'administrativement parlant, le problème sera le franchissement du canal (notamment lié à la hauteur nécessaire pour la navigation). Didier KERN rappelle qu'il faudra insister sur l'argument de la connectivité par rapport aux transports collectifs côté allemand, notamment avec la gare de Bad Bellingen qui est sur la ligne Fribourg-Bâle.

Mme le Maire évoquera également l'observatoire à oiseaux le long du canal de Huningue.

La municipalité a été invitée pour l'inauguration du Mille Club rénové par les membres du FCPR. Madame le Maire, Armand et Alexandra s'y sont rendus. Armand informe que de son point de vue, la rencontre s'est bien déroulée. Alexandra souligne que ce rafraîchissement a tout de même permis de réhabiliter le bâtiment. Des travaux plus lourds sont néanmoins à prévoir. Une étude pourrait être lancée pour proposer des solutions concrètes et chiffrer le montant des travaux. Didier KERN évoque la mise en place de panneaux photovoltaïques. A voir donc si un tel projet pourra être intégré dans le plan de relance ou le plan climat de m2A.

Armand HEITZ relativise en rappelant que l'activité du FCPR est pour le moment dans l'incertitude suite, notamment, à la crise sanitaire et la chute du nombre de licenciés. Et que le Mille Club sert principalement à la section vétérans du club.

Halloween approchant, Mme le Maire propose de lancer à nouveau l'opération qui n'a pas eu lieu l'an dernier pour cause de COVID. Le dimanche 31 octobre, à partir de 18h, les personnes qui souhaitent accueillir les enfants laisseront leurs lumières allumées. Les informations sur la manifestation seront passées via les moyens de communication habituels de la commune.

Concernant le repas de Noël des séniors, la question se pose de l'organiser ou pas. Mme le Maire propose de l'organiser car il y a une forte demande de la part des séniors. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'organiser le repas en présentiel à la salle polyvalente le 12 décembre. Avec des aménagements : le passe sanitaire sera demandé aux participants, les tables seront plus espacées. Il n'y aura pas de distribution à domicile.

Se pose le problème de la limite d'âge aujourd'hui fixée à 65 ans par rapport notamment à l'âge de la retraite (67 ans aujourd'hui) et à l'allongement de la durée de vie. Le nombre de personnes concernées et donc invitées croît, et les contraintes organisationnelles qui en découlent également. Après discussion, le Conseil Municipal décide de remonter l'âge minimal de 1 an pour 2021.

Concernant la cérémonie des vœux du Maire, il est proposé également de les organiser, dans les mêmes conditions (passe sanitaire notamment). La date est fixée au vendredi 14 janvier.

Jean Marc GINDER informe que l'Assemblée Générale de l'ADAUHR est organisée jeudi 14 octobre à 16 h. Elle sera suivie d'un AG extraordinaire pour modifier les statuts (notamment puisque la CEA a supplanté le département du Haut-Rhin).

Il évoque le projet de terrain de cross au niveau de l'aire de déchets verts. Notamment pour profiter des travaux rue des Fleurs et la présence des entreprises pour les besoins en terre. Arnaud FLANDRE relancera le prestataire chargé de dessiner le parcours.

Christian BUTSCHA informe que la société VONTHRON a été mandatée pour proposer des solutions pratiques et opérationnelles pour la pompe à chaleur de la salle polyvalente, où le prestataire actuel ne donne plus satisfaction. Un retour sera proposé par la société mardi 19 octobre à 16 h en Mairie.

Jean-Baptiste MEYER évoque l'élagage des arbres qui a eu lieu récemment de part et d'autre de la RD 57 (route de Habsheim). Mme le Maire informe qu'il s'agit de coupes de sécurisation du



domaine de Hombourg pour éviter que les branches ne tombent sur le domaine public (notamment la piste cyclable).

Mme le Maire informe que le principe de la matérialisation de bandes cyclables de part et d'autre de la RD 57 route de Habsheim a été acté. Une réunion avec la CEA et Habsheim est prévue cette semaine.

Mme le Maire informe que l'entrée de l'agglomération va être prochainement modifiée en cohérence avec le projet de sécurisation de l'entrée ouest du village.

Stéphane ESSLINGER demande le bilan de la course caritative les Mulhousiennes. 8 participantes landaunaises ont été comptabilisées et une subvention de 40 € a été versée à l'association conformément à la décision du Conseil Municipal du 24 août dernier.

Arnaud FLANDRE demande si le radar pédagogique et le lecteur de plaque rue Séger sont en fonction. Mme le Maire informe que nous sommes encore dans l'attente de l'autorisation préfectorale officielle pour permettre d'identifier les gros excès de vitesse.

Il pose la question de l'accueil des nouveaux habitants et évoque l'éventualité d'une cérémonie ou d'une réception.

Joseph CARNEMOLLA se demande pourquoi la direction PETIT-LANDAU ne figure pas au niveau de la signalisation des panneaux au nouveau rond-point à Hombourg. Considérant qu'il faut quitter la RD 52 pour rejoindre Petit-Landau, seule la direction de Kembs est indiquée.

Armand HEITZ demande si le radar à l'entrée Est du village fonctionne. Le capteur est peut-être mal positionné. Une vérification sera demandée à l'entreprise. A vérifier également quelle vitesse est enregistrée.

Alexandra STEMMELEN pose la question du remboursement des abonnements SOLEA. Mme le Maire informe qu'il avait été convenu d'attendre que les 6 communes de la bande rhénane aient délibéré. Or, Ottmarsheim ne délibérera que le 12 octobre prochain. Le dispositif se mettra alors en place via un courrier transmis à tous les jeunes concernés.

Sandrine SCHNEIDER s'est rendue à la réunion dans le cadre de la Filature Nomade. Un spectacle sera organisé à Petit-Landau : l'Homme de Fer, adapté d'un conte des frères Grimm. A priori en mai 2022 (date à confirmer).

Claire HERRMANN viendra prochainement présenter les travaux du Conseil de Développement, de m2A, où elle représente la Commune de Petit-Landau.

Prochaines séances :

- Mardi 23 novembre : Présentation des travaux du Conseil de Développement suivie d'une séance de Commissions réunies.
- Mardi 14 décembre : Conseil Municipal

La séance est levée à 22h.

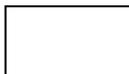


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 05/10/2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 août 2021.
2. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance – Augmentation des taux de cotisation.
3. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo.
4. Subvention exceptionnelle à l'association sportive Drei-Thermen-Golfresort – Château de Hombourg.
5. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – avenant n°01.
6. Délégation de service public conclue avec la SPLEA : Convention de gestion des locaux.
7. Déplacement du Maire au Salon des Maires.
8. Points sur les travaux rue des Fleurs et future rue des Pyrénées.
9. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
10. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
11. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint	Procuration à Carole TALLEUX	
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		



CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

